TAYLOR W G.—
Taxe d'Etat de 1905 .... $2 40
Taxe de levée, district d'Orléans 40
Total $2 80
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues S. Franklin, S. Liberté, Quatrième et Troisième, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 314, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 97 pieds de profondeur.

UNION HOMESTEAD ASSOCIATION—
Taxe d'Etat de 1905 .... $1 20
Taxe de levée, district d'Orléans 20
Total $1 40
Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Willow, Claiborne, Quatrième et Washington désigné comme lot H dans l'ilet No 404, mesurant 30 pieds de face à la rue Quatrième sur 129 pieds de profondeur.

Audit jour de vente, je vendrai telles portions de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. Les ventes se feront sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

ROBT. EWING.
Collecteur de Taxes d'Etat, pour le Quatrième District, Paroisse d'Orléans.
15 mai—22 29—juin 5 12 16

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Quatrième District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Quatrième District, Paroisse d'Orléans.
Nouvelle Orléans, 15 Mai 1906.

Conformément à la section 63, de l'acte No 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Quatrième District, paroisse d'Orléans, sur lesquelles on n'aurait pas été acquitté les taxes de l'année 1905 et des années précédentes, que j'en commencerai la vente à la porte de la Maison de Cour, le SAMEDI, 16 Juin 1906, et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

ROBT. EWING,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Quatrième District, Paroisse d'Orléans.
15 mai—22 29—juin 5 12 16

VENTES POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES

Ventes de Propriétés Foncières POUR TAXES D'ETAT

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquants — Septième District — Paroisse d'Orléans.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Septième District, Paroisse d'Orléans. 838 rue Short coin Burthe.
Nouvelle-Orléans, 22 mai 1906.

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 23 Juin 1906 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que lesdites ventes soient terminées toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse Orléans, pour forcer la perception des taxes assessées en l'année 1905 y compris l'intérêt qui les grève à partir du 31me jour de Décembre 1905, au taux de deux pour cent par mois jusqu'à paiement, et tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants, le montant des taxes dues pour chacun d'eux, d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières assessées à chacun d'eux devant être offertes en vente sont comme suit, à savoir:

ALEXANDER, JOSEPH—
Taxe d'Etat de 1905 .... $6 00
Taxe de levée, district d'Orléans 1 00
Total $7 00
1 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fern, Burdette, Cohn et Hickory désigné comme lot No 16 dans l'ilet No 247 mesurant 30 pieds de face à la rue Fern sur 120 pieds de profondeur.

FORTIER, Suc. B. N.—
Taxe d'Etat de 1905 .... 15c
Taxe de levée district d'Orléans 03c
Total 18c
5 Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fern, Short, Colapissa et Oleander, désignée comme la moitié du lot No 12 dans l'ilet No 4 4 mesurant 15 pieds de face à la rue Oleander sur 107 pieds de profondeur.

JOSEPH, ADAM—
Taxe d'Etat de 1905 .... $3 00
Taxe de levée district d'Orléans 50
Total $3 50
8 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fern, Burdette, Plum et Oak, désigné comme lot No 24 dans l'ilet No 154, mesurant 30 pieds de face à la rue Oak sur 150 pieds de profondeur.

NIX J. T.—
Taxe d'Etat de 1905 .... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
10 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce, désigné comme lot No 31 dans l'ilet No 260, mesurant 20 pieds de face à la rue Joliet sur 150 pieds de profondeur.

NIX J. T.—
Taxe d'Etat de 1905 .... $1 80
Taxe de levée, district d'Orléans 30
Total $2 10
11 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joliet Léonidas, Cohn et Spruce, désigné comme lot No 32 dans l'ilet No 260, mesurant 20 pieds de face à la rue Joliet sur 150 pieds de profondeur.

POSEY LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... $2 40
Taxe de levée, district d'Orléans 40
Total $2 80
16 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas Cohn et Spruce, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 260, mesurant 25 pieds de face à la rue Spruce sur 100 pieds de profondeur.

POSEY LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... $2 40
Taxe de levée, district d'Orléans 40
Total $2 80
17 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce désigné comme lot No 21 dans l'ilet No 260, mesurant 25 pieds de face à la rue Spruce sur 100 pieds de profondeur.

POSEY, LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
18 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 260, mesurant 25 pieds de face à la rue Spruce sur 100 pieds de profondeur.

POSEY, LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... $2 40
Taxe de levée, district d'Orléans 40
Total $2 80
19 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce, désigné comme lot No 23 dans l'ilet No 260, mesurant 25 pieds de face à la rue Spruce sur 100 pieds de profondeur.

POSEY, LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
20 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce, désigné comme lot No 24 dans l'ilet No 260, mesurant 25 pieds de face à la rue Spruce sur 100 pieds de profondeur.

POSEY, LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... $3 00
Taxe de levée, district d'Orléans 50
Total $3 50
21 Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce, désignés comme lots Nos 25 et 26 dans l'ilet No 260, mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Spruce sur 100 pieds de profondeur.

POSEY, LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... 75c
Taxe de levée, district d'Orléans 13c
Total 88c
22 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce, désigné comme lot No 29 dans l'ilet No 260, mesurant 25 pieds de face à la rue Spruce sur 100 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Spruce et Joliet.

POSEY, LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
23 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce, désigné comme lot No 30 dans l'ilet No 260, mesurant 20 pieds de face à la rue Joliet sur 150 pieds de profondeur.

POSEY, LLOYD—
Taxe d'Etat de 1905 .... 60c
Taxe de levée, district d'Orléans 10c
Total 70c
24 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Joliet, Léonidas, Cohn et Spruce, désigné comme lot No 31 dans l'ilet No 260, mesurant 20 pieds de face à la rue Joliet sur 150 pieds de profondeur.

ROUNSEL GILBERT—
Taxe d'Etat de 1905 90
Taxe de levée, district d'Orléans 15
Total $1 05
25 Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné les rues Olive, Forshey Fern et Bernadotte, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No 502, mesurant 25 pieds de face à la rue Fern sur 105 pieds de profondeur.

SCHMIDT, Suc. C.—
Taxe d'Etat de 1905 .... $7 80
Taxe de levée, district d'Orléans 1 30
Total $9 10
26 Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dante, Cambronne, Burthe et Elm, désignés comme lots Nos 1 et 2 dans l'ilet No 110, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Dante sur 120 pieds de profondeur; lot No 1 formant l'encoignure des rues Dante et Burthe.

SCHMIDT, Suc. C.—
Taxe d'Etat de 1905 .... $6 00
Taxe de levée, district d'Orléans 1 00
Total $7 00
27 Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par la rue Hillary, l'avenue St Charles, les rues Adams et Pearl, désignés comme lots Nos 10 et 11 dans l'ilet No 63, lot No 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Hillary sur 137 pieds 6 pouces de profondeur; lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Adams sur 137 pieds 6 pouces de profondeur.

SCHMIDT, Suc. C.—
Taxe d'Etat de 1905 .... $6 90
Taxe de levée, district d'Orléans 1 15
Total $8 05
28 Deux lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'ilet borné par la rue Hampson, les avenues Carrollton, St Charles et rue Dublin, désignés comme lots Nos 10 et 22 dans l'ilet No 70, lot No 10 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Hampson sur 134 pieds de profondeur; lot No 22 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à l'avenue St Charles sur 138 pieds de profondeur.

VITTER Vve HANNA—
Taxe d'Etat de 1905 .... 15c
Taxe de levée, district d'Orléans 03c
Total 18c
30 Une portion de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eagle, Gen. Ogden, Forshey et Olive, désignée comme lot No 1 et partie du lot No 2 dans l'ilet No 513, mesurant 35 pieds de face à la rue Eagle sur 120 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Eagle et Forshey.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes dues, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent et les dépens ajoutés.

O. A. TREZEVANT,
Collecteur de Taxes d'Etat, pour le Septième District, Paroisse d'Orléans.
22 mai—29—juin 5 12 19 23

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Septième District.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat, Septième District, Paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 22 mai 1906.

Conformément à la section 63, de l'acte 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur les propriétés foncières situées dans le Septième District, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraient pas acquitté les taxes de l'année 1905 que j'en commencerai la vente, à la porte de la Cour, le SAMEDI, 23 Juin 1906, à 11 heures a. m. et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, et continueront à l'être conformément à la loi préparatoire à telle vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de vente pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

O. A. TREZEVANT.
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Septième District, Paroisse d'Orléans.
22 mai—29 juin 5 12 19 23

AVIS AUX CREANCIERS

Wm C. Robinson vs The Lutheran Benevolent Society No 2.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78,789—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette société et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm C. Robinson, receveur de cette société, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. —F. J. Dreyfous et A. D. Danziger, avocats.
12 juin—12 16 21

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Thornton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,840—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte présenté par Thos Hogan, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —A. H. Wilson, avocat. 12 juin—12 16 21

Succession de John H. Hopper et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 78,762—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry C. Hopper, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.— Pierson, Walton & Pierson, avocats.
12 juin—12 16 21

Succession de W. M. Grant.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 67,353—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Adolfo Dugué, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier —M. J. Cunningham, Ernest T. Florance, avocats. 12 juin—12 16 21

Succession de Eugène Brot.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,602—Division D—Attendu que Mme Marie Elizabeth Manuel, veuve de Eugène Brot, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Eugène Brot, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pourquoi la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier —A. J. Villeré, avocat.
12 juin—1f

Succession de Annie Kirschbaum veuve de Frederick Brandt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 79,562—Division E—Attendu que Mme Elizabeth Bandt, veuve Frank Wilford, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie Kirschbaum, veuve de Frederick Brandt, décédée intestat; avis est, par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — McCloskey & Benedict, avocats. 12 juin—12 16 21

Succession de Severine Moreau, veuve Jos. Dubuc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 78,921 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présentés par Charles T. Soniat, exécuteur testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour —THOMAS CONNELL, Greffier.— Chas. F. Claiborne, avocat. 9 juin—9 13 18

Succession de Michel de Grilleau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,501—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le sixième compte provisoire présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier, — Carroll & Carroll, avocats. 9 juin—9 13 18

Succession de John McNamara et Mme Bridget McNamara, sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 79,533—Division A—Attendu que Joseph McNamara a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Bridget McNamara, décédée intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Thomas D. Flynn, avocat. 9 juin—9 13 18

Succession de Henry G. Auderer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,560—Division D—Attendu que Catherine Hildebrand, veuve de Henry G. Auderer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry G Auderer, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. L. H. Burns, avocat.
8 juin—8 12 17

Succession de Rudolph T. P. Dannel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78,420, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par la Canal Louisiana Bank & Trust Co., exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds et propriétés distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier —John F. C. Waldo, avocat. 8 juin—8 13 18

Succession de Mme Millie Asbury, femme de Louis Hancock.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 79,515 — Division C — Attendu que Louis Hancock a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Millie Asbury, femme de Louis Hancock, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL, Greffier. — L. E. Hoover, E. A. Parsons, avocats.
6 juin—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Lot de Meubles de Maison

Sur les lieux No 2748 rue du Canal, entre les rues Broad et White
Succession de Mme Mary C. Witting—No 78,386—Cour Civile de District—Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 12 juin 1906, à 11 heures a. m., sur les lieux No 2748 rue du Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 mai 1906 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.
Conditions—Comptant.
John Watt, avocat pour la pétitionnaire.
1er juin—1 3 10 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide lot de terre, troisième district, rue Marais, entre Barthélemy et Alvar, ilet rue St Claude—Succession vacante de Jesse Darling. No 78,579—Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 21 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 1er mai 1906, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District municipal de cette ville connu comme lot No 18 dans l'ilet No 410 borné par les rues Marais, St Claude, Barthélemy et Alvar, mesurant trente et un pieds de face à la rue Marais, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 0[0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.
20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion pour spéculer.—Deux lots de terre vacants dans le Troisième District—Succession vacante de Eugène Caillard—No 79,114, Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 21 juin 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 9 mai 1906 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après, à savoir—

L'ilet No 1090 en cette ville, borné par les rues Manuel, N. Miro (autrefois Libérale), Genie et Mathilda, contenant vingt-deux lots.

L'ilet No 1141, borné par les rues Manuel, N. Miro (autrefois Libérale) Force et Mathilda.

Les ilets ci-dessus étant enregistrés dans le bureau des transferts, livre 22, folio 461.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1906, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage parmi les héritiers de propriétés dans le Septième District.

Catherine Oswald, veuve de Christian Schmidt, et als. vs Les Mineurs de Frédérick W. Schmidt.

No 79 163 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 3 juillet 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B daté et signé en cour ouverte le 29 mai 1906, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir.

1° et 2° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième [7] district de cette ville, autrefois Carrollton, désignés par les Nos 8-V sur l'ancien plan du septième [7] district de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne, bornés par les avenues Carrollton et St Charles, les rues Dublin et Hampson. Lesdits lots sont désignés par les Nos dix [10] et vingt deux [22] sur un plan de dépôt dans l'étude de S. Magner, notaire, comme le No cent dix huit [118] et mesurant comme suit, à savoir: le lot No dix [10] mesurant trente (30') pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes [137 5 6] entre lignes parallèles. Le lot No vingt deux [22] mesurant trente [30] pieds de face sur l'avenue St Charles par cent trente sept pieds cinq pouces et cinq lignes [137 5 5] de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage simple connu comme 8116 rue Hampson, contenant environ 4 chambres. Il n'y a pas d'améliorations sur le lot No 22.

3° et 4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne., autrefois Carrollton, dans l'ilet désigné par les Nos trois et trente cinq, sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par le No soixante trois (63) sur le nouveau plan de la ville de la Nouvelle Orléans, Lne., dans le septième district, borné par l'avenue St Charles, les rues Pearl, Hillary et Adams; lesdits lots étant désignés par les numéros dix (10) et onze (11). Le lot No dix mesurant trente (30') pieds de face à la rue Hillary sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur; et le lot No onze mesurant trente (30') pieds de face à la rue Adams sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage en bois connu comme No 520 rue Hillary contenant 2 chambres.

5° et 6° Deux certains lots de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, autrefois Carrollton, dans l'ilet désigné comme No 10-B sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par l'ilet No 110 du nouveau plan du septième district de la Nouvelle Orléans, lesdits lots étant bornés par les rues Madison [maintenant Dante], Burthe, Cambronne et Troisième [maintenant Elm]; lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan fait par C. H. Hedin, ingénieur, le 13me jour de février 1850, et déposé en l'étude de Ducatel, ancien notaire, sur un lot de plans No 18, étant No 4 desdits plans, et mesurant chacun, en mesure américaine, trente (30) pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante) sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues Burthe et Madison (maintenant Dante).

Les améliorations sur le lot No 1 consistant en un magasin d'épiceries, connu comme No 902 rue Dante, contenant grocerie et 2 chambres. Les améliorations sur le lot No 2, consistant d'un cottage simple en bois, connu comme No 906 rue Dante, contenant 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'acte ou des actes de vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de la vente toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906 et aussi les frais de l'acte de vente, et devant déposer dix pour cent du prix de la vente avec l'encanteur au moment de l'adjudication, le tout comme la loi l'ordonne dans tel cas, l'acte de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville.

Lyle Saxon et W. E. M. Whitney, avocats.
31 mai—31—juin 3 10 17 24—juil 1 3

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange
P. O. Boite 113. Nouvelle Orléans, Lne.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Chas H. Charlton vs M. Lacassagne et als in solido.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 13,920—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division C, S. E. Dowdy, défendeur en cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 12me jour de juin 1906 à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Mehlin. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.—Stafford, Lambert et Robinson, avocats pour le demandeur.
1 juin—1 6 12

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux Etendues de Terre DANS La Paroisse St Tammany, près de Covington, Lne.

Mme Henriette Auguste Lochte, Henry F Lochte et Emile W. Lochte, les exécuteurs dans la succession de Henry Lochte vs Julius L. Beer et als.

No 79,187—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 405 rue Baronne—JEUDI 28 juin 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 15 mai 1906, et signé le 21 mai 1906 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, et plus complètement décrite comme suit (les lignes courant comme suit): commençant au piquet No 1 à l'encoignure N E de la section 38, Tp 6 S. de R 11 Est, sur la ligne de la borne ouest de la section 45 marqué pour témoin un arbre et 8", chaîne d'eau sur le côté est de la branche, sud 64 degrés O. 38 mailles, de là sud 54 degrés 30' O, 12 chaînes et 11 mailles au piquet No 2, arbre témoin de 24" cyprès sud 45 degrés E. 53 mailles, de là sud 35 degrés 30 E. 39 chaînes et 78 mailles au piquet No 3, sur la borne du nord de la Terre de Levi en barrière en fil de fer, arbre témoin et 18" pin nord 40 degrés O. 42 mailles, de là au long d'une barrière en fil de fer nord 51 degrés E. 12 chaînes et 39 mailles au piquet No 4, près du coin N. E. de la barrière sur le côté ouest du chemin de fer Greenlaw [ceci est un piquet de chemin de fer No 56], de là au long du côté ouest du chemin de fer nord 28 degrés [vingt huit degrés] O. 2 chaînes et 39 mailles au piquet No 5, du côté O. et 20 pieds du centre du chemin de fer Greenlaw et sur la borne du sud de la section 45, de là sud 54 degrés 30' O. 2 chaînes au piquet No 6, étant l'ancien coin sud ouest de la section 45, arbre témoin 24" pin, nord 4 degrés O 47 mailles, de là au long la ligne de borne ouest de ladite section 45, 18 chaînes et 70 mailles à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant 50 (cinquante) acres plus ou moins, et est située dans la portion nord d'une réclamation privée, section 38 T 6 S de R 11 Est, d'après un arpentage fait par J. M Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius L. Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guedry de Mlle Serena S et Mlle Susan B. Jones, par acte daté le 14 novembre 1904, pardevant John J. Ward, notaire en la paroisse d'Orléans, enregistré dans la paroisse de St Tammany, dans le livre des Transferts 40, page 56, etc.

2° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre, située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion nord de la réclamation privée section 39, comté six du range onze Est Greensburg, district de la Louisiane, et étant environ à un mille nord est du village de Covington, dans ladite paroisse et Etat. Les lignes courant comme suit: commençant au piquet arbre témoin à 24" cyprès sud 45 degrés E 53 mailles sur la ligne de borne du nord de ladite section 38. Ce piquet de commencement est de 12 chaînes et 11 mailles sud, 54 degrés 30' ouest du coin nord est de la dite section 38, de là sud 54 degrés 30 ouest 12 chaînes et 2 mailles à un piquet ("A") en barrière en fil de fer en ligne de borne sud de la place Soulan (aucun arbre près) de là sud 35 degrés 30 est 28 chaînes, et 14 mailles au piquet ("B") sur la borne du nord de la terre de Smith, de là nord 78 degrés E. une chaîne et 24 mailles au piquet ("C") coin Smith N. E. arbre témoin et 18 pin nord, 63 degrés 30' ouest 9 mailles, de là sud, 25° E. 16 chaînes et 60 mailles de la borne Est de Smith au piquet ("D") dans le coin nord ouest de la barrière du pâturage de Levy, de là nord 51 degrés E. 12 chaînes et 90 mailles, au piquet ("3") en la ligne de borne du nord de la terre de Levy en barrière en fil de fer arbre témoin et 18" pine nord 40 degrés O. 42 mailles, de là N 35 degrés 30' ouest 39 chaînes et 73 mailles au long de la borne ouest des 50 acres déjà acheté par les vendeurs de ces vendeurs à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant cinquante acres plus ou moins, le tout d'après un plan d'arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guidry de Mlle Serena S et Mlle Susan B. Jones, par acte daté et reconnu le 15 avril 1905, pardevant Joseph B. Lancaster, notaire dans la paroisse de St Tammany, et enregistré dans le livre des transferts 40, page 493.

Ladite propriété est sujette à une dédication de parts pour les rues décrites sur le plan annexé à la pétition du demandeur comme partie et marqué exhibition A.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou d'un et deux ans, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets des acquéreurs, à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir les clauses de "non aliénando" et vente sans estimation, et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et les acquéreurs devant payer, au-dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906, et de déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être pardevant Frederick Deibel, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs, l'encanteur devant signer les actes de vente.

(Signé) E. N. WHITTEMORE, avocat.
27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Rebecca Morris Cherrie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,498—Division A—Attendu que Omarre Cherrie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebecca Morris Cherrie, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, avocat. 6 juin—6 10 15

Succession de Elizabeth Hammel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,581—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Conrad Kolb, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier—F. J. Dreyfous & A D. Danziger avocats. 7 juin—7 11 16

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Résidences de Choix et bien Situées. Le Joli et Attrayant Cottage "Queen Ann", No 2748 rue du Canal, entre les rues Broad et White.

La Résidence Substantielle en Briques à Deux Etages, No 1722 rue Clio, entre les rues Baronne et Carondelet.

UN BON LOUISIANA CONSOL $500.

Succession de Mme Mary C. Witting—No 78 386. Cour Civile de District, Division C

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur.—JEUDI, le 21 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 15 mai 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Canal, Broad, Gasquet et White, désigné comme lot No 4 sur un plan d'arpentage dudit ilet, fait par L. W. Brown, député voyer de ville, en date du 12 août 1886, et annexé à un acte de vente de Fazende et Seixas à Mme L. W. Brown, passé pardevant A. Hero, Jr., notaire, le 4 octobre 1886, lequel dit lot mesurant d'après ledit plan trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal sur cent quarante six pieds de profondeur entre lignes parallèles, entre les rues Broad et White, et trente cinq pieds huit pouces dans le fond sur une allée s'ouvrant sur la rue White de vingt pieds de largeur laquelle est en commun au dit lot et autres désigné sur ledit plan.

Ladite décrite propriété est connue dans la ville comme No 558, et portant le No municipal 2748 rue du Canal. Les améliorations comprenant un magnifique et attrayant cottage "Queen Ann," retiré de la banquette, et contenant galeries sur le devant et dans le fond, vestibule, chambre à bain et environ sept chambres. La maison est en bon état et dans un très joli voisinage.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, Baronne (autrefois Bacchus), Erato et Carondelet (autrefois Apollo). Le présent lot de terre étant la moitié la plus près de la rue Carondelet (autrefois rue Apollo) du lot original numéro trois de l'ilet numéro trente, d'après le plan de B Lafon, daté le 19 septembre 1810; aussi cette portion d'un lot dans le fond formée par une ligne commençant dans le centre du lot No 3 sur la rue Clio et s'étendant à la ligne du fond du lot No 16. Ce présent lot a une façade à la rue Clio de trente et un pieds onze pouces plus ou moins, sur une profondeur de cent dix huit pieds onze pouces, plus ou moins, entre lignes parallèles. Ladite propriété est connue par le No 166 rue Clio.

Les améliorations comprennent une résidence substantielle en briques à deux étages, contenant 8 chambres; vestibules, offices, etc. aussi hangar et bâtisse dans le fond avec deux chambres. Louée jusqu'au 30 septembre 1906 à $32.50 par mois.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906. Les actes de vente pardevant Emile Pomès notaire, aux frais des acquéreurs.
John Watt, avocat pour les pétitionnaires.
20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

CHARTE DE LA CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU que ce jour, le vingtième du mois de novembre, en l'année mil neuf cent cinq, pardevant moi, Alexis Brian, notaire dûment commissionné et qualifié en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, et en la présence des témoins ci après nommés et désignés personnellement sont venus et ont comparu les diverses personnes dont les noms sont ci-après mentionnés et ici souscrits lesquelles, par ces présentes ont déclaré que, se prévalant des lois de l'Etat de la Louisiane dans de tels cas, elles ont convenu de faire par ces conventions, et se sont engagées de même, que toutes autres personnes qui pourront devenir leurs associées de former une corporation de banque avec les pouvoirs d'une banque d'épargnes et de dépôts sûrs et de confiance, sans le pouvoir d'émettre des billets et en vertu des articles et stipulations suivantes, à savoir:

ARTICLE I.

Le nom et titre de cette corporation sera la "CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK", et sous ce dit nom d'incorporation elle aura et jouira du privilège de succession pendant une période de cinquante (50) ans à partir de la date ci-dessus.

ARTICLE II.

Cette Association aura et possédera tous les pouvoirs accordés aux associations de banques d'épargnes, de dépôts sûrs et de confiance en vertu des dispositions de la loi No 166 approuvée le 15 mars 1855, intitulée: Loi pour Etablir un Système Général de Banque Libre dans l'Etat de la Louisiane, telle qu'elle a été amendée et décrétée à nouveau par divers statuts subséquents de la Louisiane, et particulièrement par les dispositions de la loi No 150 des lois de 1888, approuvée le 12 juillet 1888; loi No 95 des lois de 1892, approuvée le 7 juillet 1892 et la loi No 45 des lois de 1892, approuvée le 21 juin 1902.

ARTICLE III.

Les affaires de cette corporation doivent être faites dans la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane, où son domicile est par ceci établi.

ARTICLE IV.

Toutes citations ou autres procédures légales devront être servies au Président de ladite corporation, ou dans le cas de son absence au Vice-Président, lequel agit comme Président, ou en l'absence des deux au Caissier de ladite corporation.

ARTICLE V.

Le fonds capital de cette corporation de banque est par ceci fixé à Un Million de Dollars ($1,000,000) divisé en dix mille (10,000) actions de la valeur au pair de cent dollars ($100) chacune.

Ledit stock sera représenté par des certificats de stock, signés par le Président et le Caissier, et en l'absence du Président par n'importe lequel des Vices Présidents; et seront transférables sur les livres de la Compagnie seulement sur la remise ou la preuve de la perte ou destruction des certificats émis, et aucun actionnaire n'aura le droit de voter sur aucune actions à lui transférées dans les vingt jours précédant aucune élection.

ARTICLE VI.

Tout le fonds capital de l'Association sera payé comptant quand il aura été souscrit; et quand il sera payé, cette corporation commencera ses affaires.

ARTICLE VII.

Les affaires de cette corporation seront conduites par un Conseil de Directeurs de trente-cinq personnes, et les vingt-six (26) personnes suivantes sont par ceci nommées comme le premier Conseil de Directeurs, avec le droit de nommer les autres neuf (9) qui tous resteront en fonctions jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, à savoir: Simon Weis, Frank B. Williams, Charles Godchaux, Maurice Stern, George A. Hero, Pearl Wight, Sol Wexler, Joseph Levy, Edwin C. Foster, Otho Elmer, James B. Sinnott, Sigmund Odenheimer, Adam Lorch, Thomas J. Byrnes, John Fitzpatrick, George Q Whitney, John E. Bouden, Jr, Samuel Blum, Ferdinand Gumbel, Charles DeLerno, Michael A. Sporl, Julian M. Swoop, Lawrence Fabacher, Charles A. Tessier, Patrick J. Maguire et A. Palerme.

Un directeur peut déléguer par écrit à n'importe quel actionnaire qui n'est pas un directeur par élection directe ou par autorité revêtu comme tel sous cette clause, plein pouvoir et autorité d'agir comme tel directeur en son lieu et place, pendant son absence temporaire du domicile de la Compagnie.

ARTICLE VIII.

Les noms, endroits de résidence des actionnaires souscripteurs, et le nombre d'actions tenues par eux respectivement, sont comme suit:

Nom—	Résidence.	Actions.
Simon Weis,	1237 avenue Jackson	1,000
Pour le compte des actionnaires de la Central Investment and Mortgage Company,	117 Camp	5,500
Frank B. Williams,	Patterson, Lne	100
Charles Godchaux,	avenue St Charles, coin Arabella	100
Maurice Stern,	5115 Ave St Charles	100
Geo. A. Hero,	713 Ave Esplanade	25
Pearl Wight,	2504 rue Prytanée	100
Harry O. Penick,	7004 Ave St Charles	50
Sol Wexler,	1737 Ave Napoléon	100
Joseph Levy,	1504 rue Carondelet	25
Edwin C. Foster,	1401 ave Napoléon	20
Otho Elmer	1454 ave Louisiane	50
James B. Sinnott,	1137 rue Sixième	50
Sigmund Odenheimer,	1957 rue Valmont	50
Adam Lorch,	333 ave Henry Clay	20
Thomas J. Byrnes,	2001 rue Annonciation	20
John Fitzpatrick,	2024 rue Canal	50
George Q. Whitney,	2238 ave St Charles	100
John E. Bouden, Jr.,	1834 rue State	100
Charles De Lerno,	1122 rue Troisième	25
Michael A. Sporl,	729 Clouet	15
Charles A. Tessier,	1546 ave Peters	25
Patrick J. Maguire,	1617 rue Quatrième	25
Jonas H. Levy,	1847 rue Carondelet	25
Charles Godchaux et Sol Wexler, administrateurs,	Nlle Orléans	2,325

ARTICLE IX.

Le Conseil de Directeurs sera élu annuellement le troisième lundi de chaque année excepté le premier Conseil de Direction nommé par cette charte. Toutes les élections se feront par vote au scrutin, au bureau de l'Association, sous la surveillance de trois commissaires, devant être nommés par le Conseil de Directeurs, avis de telles élections sera donné par publication, pas plus de quatorze ni moins de dix jours avant l'élection, dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans. Chaque actionnaire aura droit à un vote par action du stock inscrit en son nom sur les livres de l'Association depuis vingt jours au moins avant l'élection, devant être déposé en personne ou par procuration écrite, et l'élection sera décidée par une majorité des votes.

Toute vacance parmi les Directeurs causée par décès, démission ou autre chose sera remplie par élection pour la balance du terme du Conseil par le reste des Directeurs. La corporation ne sera pas dissoute par défaut d'élection des Directeurs à la date spécifiée mais les Directeurs alors en fonctions resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et qu'ils aient qualité, et ils feront tenir une nouvelle élection le plus tôt possible après qu'un avis à cet égard aura été publié comme il est vu précédemment.

Sept Directeurs constitueront un quorum pour la transaction de n'importe quelle affaire. Le Conseil des Directeurs, à l'exception du premier Conseil nommé par cette charte élira à la première réunion suivant son élection, de son propre nombre, par vote au scrutin un président et au moins trois vice présidents. Jusqu'au troisième lundi de janvier 1907, les messieurs dont les noms suivent seront les officiers de la corporation: Simon Weis, Président, et Pearl Wight, Charles Godchaux et Frank B. Williams, Vice Présidents. Ledit Conseil de Directeurs peut nommer de temps à autre tels comités, officiers, caissiers, commis, agents et autres employés qu'il croira nécessaires pour les intérêts et affaires de ladite corporation, et qui resteront en fonctions au gré du Conseil. Ledit conseil peut faire et établir aussi bien que changer et amender n'importe laquelle et toutes les lois particulières, règles et règlements nécessaires et propres à la direction et à l'administration des intérêts et affaires de ladite corporation. Tous les pouvoirs incorporés de ladite corporation sont par ceci investis audit Conseil de Directeurs pour être exercés par ledit Conseil ou par tels comités ou officiers qu'il pourrait nommer, excepté les pouvoirs spécialement réservés aux actionnaires par la loi et par cette charte. Le Caissier devant être nommé par le Conseil sera le gardien du sceau de la corporation, sous telles restrictions que pourra déterminer le Conseil, le sceau représentant une couronne de tiges de cannes à sucre entourant une balle de coton et les mots, "Central Trust & Savings Bank of New Orleans, La."

ARTICLE X.

Dans quelque temps que cette corporation pourra être dissoute soit par limitation ou pour quelque autre raison ses affaires seront liquidées par trois actionnaires devant être désignés à une réunion générale qui sera convoquée par publication pendant trente jours dans un journal publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans et l'élection sera déterminée par une majorité du stock votant. Lesdits commissaires resteront en fonctions jusqu'à ce que les affaires de ladite corporation aient été complètement liquidées. En cas de mort de un ou plus desdits commissaires la vacance sera remplie par les commissaires qui y auront parmi les actionnaires.

ARTICLE XI.

Cette charte peut être modifiée, altérée ou changée, et ladite corporation peut être dissoute avec l'assentiment des deux tiers du montant du fonds capital, à une réunion générale des actionnaires convoquée à cet effet, après qu'avis en aura été donné dans un ou plusieurs journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans pendant trente jours avant ladite réunion par avis écrit à chaque actionnaire et à lui expédié par la poste à sa dernière adresse postale connue.

Le fonds capital ou les actions de cette corporation peuvent être augmentés ou réduits conformément avec les lois de l'Etat de la Louisiane au sujet de l'augmentation, la réduction la modification les changements ou l'addition au fonds capital ou l'augmentation des actions de semblables corporations.

Ceci fait et passé en mon bureau dans la ville de la Nouvelle Orléans, au jour et à la date ci dessus indiqués en présence de MM. Wm Rednour et Hugh Tracey, témoins compétents, qui ont à ceci apposé leurs signatures avec lesdites personnes présentes et moi, notaire, après lecture du tout.

(Signatures originales).

SIMON WEIS.
Pour les actionnaires de la Central Investment and Mtge. Co., Maurice Stern, Prest.
F. B. WILLIAMS,
CHARLES GODCHAUX,
MAURICE STERN,
GEO. A. HERO,
PEARL WIGHT,
H. O. PENICK,
SOL WEXLER,
JOS. LEVY,
E. C. FOSTER,
OTHO ELMER,
J. B. SINNOTT,
S. ODENHEIMER,
ADAM LORCH,
T. J. BYRNES,
JOHN FITZPATRICK,
GEORGE Q. WHITNEY,
J. E. BOUDEN, Jr,
SAM BLUM,
FERDINAND GUMBEL,
JULIAN M. SWOOP,
MICHAEL A. SPORL,
C. A. TESSIER,
CHAS DE LERNO,
LAWRENCE FABACHER,
Par Gus Oertling;
GUS OERTLING,
JONAS H. LEVY,
CHAS GODCHAUX, } Administrateurs.
SOL WEXLER,
Témoins:
WM REDMOUR,
H. TALOBE.
ALEXIS BRIAN, Notaire.

Je, le soussigné Député Enregistreur des Hypothèques certifie par ceci que l'acte précité d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank" a été ce jour dûment enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans dans le livre No 842, à la page —, Nouvelle-Orléans, 20 novembre 1905.
(Signé) EMIL E LEONARD,
(Sceau) Député Enregistreur.

Je certifie par ceci, l'acte ci-dessus une copie fidèle et correcte de l'acte original d'incorporation de la "Central Trust and Savings Bank," et du certificat du député enregistreur qui y est attaché, le tout étant enregistré dans mon bureau.
ALEXIS BRIAN, Notaire.
Nouvelle-Orléans 20 novembre 1905

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

N. F. POWELL, Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn